

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 15 MAI 2017**

L'an Deux Mil Dix-sept, le 15 mai à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune *d'HOSTUN* dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de **Monsieur Bruno VITTE**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 10 représentés : 5 votants : 15

Quorum : 8 Date de convocation du conseil municipal : 10 mai 2017

Présents : Monsieur Bruno VITTE, Le Maire, Monsieur Jean-Paul ROSAND, Mesdames Laurence TICHON, Véronique ORARD, Messieurs Damien BONNETON, Roger CHARVIN, François TERPANT, Benoit VILLARD, Tony VITALDURAND, André WUILLOT.

Pouvoir : Madame Jeannine FOURNAT a donné pouvoir à Véronique ORARD.

Madame Françoise CELERIEN a donné pouvoir à Jean-Paul ROSAND.

Madame Lucie ABISSET a donné pouvoir à Bruno VITTE.

Madame Monique DA COSTA a donné pouvoir à Benoit VILLARD.

Monsieur Lionel DUJOL a donné pouvoir à Tony VITALDURAND.

ORDRE DU JOUR :

- Demande de subvention : Amende de polices
- Attribution de logement T3 La Fontaine
- Informations et Questions diverses

Madame Véronique ORARD a été élue secrétaire de séance.

***LE COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 3 AVRIL 2017 EST APPROUVE A
L'UNANIMITE.***

Monsieur le maire ouvre la séance du conseil municipal. Il demande à l'assemblée l'autorisation de rajouter une délibération (RD 532 – Calibrage entre Eymeux et La Baume d'Hostun).

Demande de subvention : Amende de polices

Afin de sécuriser la traversée du village sur la route départementale 125 et de faire ralentir les véhicules, Monsieur le Maire explique l'intérêt d'installer des ralentisseurs ainsi que de réaliser des travaux de marquage sur différentes zones de la commune.

A ce titre, il indique que la commune peut solliciter une aide financière auprès du Conseil Général au titre du produit des amendes de police.

Afin de financer cette réalisation, le conseil municipal décide de solliciter une subvention du Conseil Général pour un montant estimé à 4 038,41 € HT.

Attribution de logement T3 La Fontaine

Bruno VITTE rappelle que Madame GAMET Pauline et Monsieur BONNET Aurélien va libérer le logement communal T3 situé 2 rue de la Fontaine à Hostun.

A ce titre, la commission a reçu plusieurs candidatures.

Après examen des dossiers de candidatures, il est approuvé la signature d'un bail commençant le 1^{er} juin 2017. Le loyer est fixé à 441 € par mois + les charges liées à l'enlèvement des ordures ménagères.

RD 532 – Calibrage entre Eymeux et La Baume d'Hostun

Bruno VITTE rend compte de l'avancée du projet de recalibrage de la RD 532 entre Eymeux et La Baume d'Hostun, entre les PR29+200 et 33+800. Le territoire communal d'Hostun est concerné par ce projet.

Il rappelle que la RD 532 est un itinéraire classé en 1^{ère} catégorie dans la Drôme qui relie Tain l'Hermitage à Saint Nazaire-en-Royans. Elle est classée en route à grande circulation.

Le projet présenté lors des précédentes rencontres prévoit un aménagement en plusieurs phases :

- aménagement de deux carrefours giratoires entre les RD532 et RD325 aux Fauries et la RD532 et RD325A à proximité de la sortie du péage de l'A49
- aménagement d'un carrefour simple tourne à gauche desservant la route de Gervans et l'entreprise Marcel Industrie sur la commune de la Baume d'Hostun (VC n° 10),
- suppression de l'accès de voirie communale :
 - Chemin des Buissonnats (voirie intercommunale (VC n°38))
- choix d'une glissière renforcée et implantée à une distance d'1,00m des platanes conservés si possible
- Calibrage de la RD532 et aménagement de deux voies de circulation avec deux bandes multi-fonctionnelles de part et d'autre de la chaussée et deux bermes enherbées.

Les travaux pourraient être envisagés courant 2018.

A ce titre, l'assemblée décide de valider les principes et les emprises du projet d'aménagement de la RD532 entre La Baume d'Hostun et Eymeux et autorise le Conseil Départemental, Maître d'ouvrage de l'opération, à intervenir et réaliser des travaux sur les voiries communales existantes, notamment le Chemin des Buissonnats (voirie intercommunale (VC n°38)) et le Chemin de Noyeratte, ou à aménager qui seraient concernées par le présent projet de recalibrage de la RD532.

Informations diverses

* **Réunions publiques législatives** : le 6 juin 2017 à 20h30 faite par Pierre JOUVET dans la salle du conseil d'Hostun.

*** Maison des Services Aux Publics (MSAP) :**

Un écrivain public a intégré les locaux de la Poste pour réaliser des permanences le 2^e mercredi de chaque mois de 9h à 12h. Magali Revol, professionnelle de l'écriture, est là pour vous apporter une aide rédactionnelle dans tous vos écrits.

De plus, une réflexion, pour mettre en place une permanence par mois, est en cours avec l'ADMR.

La séance est levée à 21 heures 15.

Prochaine réunion le Lundi 19 juin 2017 à 19h30